

2.3 (suite)

les autocommutateurs privés et terminaux de RTCP fournis par les concurrents aient une forte proportion de contenu local.

Les IDA se présentent sous la forme d'une échelle de cotation numérique qui sera en vigueur du 1^{er} juillet 1989 au 30 juin 1993, et sera administrée par AUSTEL. Il ne s'appliquent qu'aux premiers téléphones, aux autocommutateurs privés, aux SBS et aux téléphones mobiles cellulaires. Tous les autres équipements de l'abonné ne seront pas assujettis à cette réglementation.

Les fournisseurs peuvent recevoir l'autorisation de brancher leur matériel de l'abonné sur le réseau de télécommunications public, si cet équipement est conforme aux normes techniques et a obtenu un nombre de points suffisants. Ces points sont attribués en fonction :

- * de la dépense en R-D en Australie;
- * de la quantité de matériel de l'abonné exporté de l'Australie;
- * de la proportion du contenu local.

En ce qui concerne la recherche et le développement, les points s'accumuleront au rythme de 20 points pour chaque 1 p. cent du chiffre d'affaires que le fournisseur aura consacré à la R-D pour les catégories pertinentes de matériel de l'abonné (premiers téléphones, autocommutateurs privés, SBS et téléphones cellulaires), jusqu'à un maximum de 100 points. En ce qui concerne l'exportation, on attribuera 5 points pour chaque 1 p. cent du chiffre d'affaires provenant de l'exportation des catégories pertinentes de matériel de l'abonné, jusqu'à un maximum de 100 points aussi.

Les points attribués pour la fabrication locale varient en fonction du type de produit, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau des points attribués pour la production locale

	Premier téléphone	Autocommutateurs privés	Téléphone cellulaire et SBS	Points
Contenu local				
moins de	25%	15%	15%	0
égal à	25%	15%	15%	50
plus de	50%	25%	25%	100